

Décision de retrait de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) 2020/1280 du 14 septembre 2020, concernant le non-renouvellement de l'approbation de la substance active bénalaxyl,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **TAIREL F LIQUIDE***

de la société

CHEMINOVA Agro France SAS

numéro de dossier

n°2020-3868

Considérant le non-renouvellement de l'approbation de la substance active bénalaxyl par le règlement d'exécution (UE) 2020/1280 du 14 septembre 2020,

Considérant que les conditions de l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont donc plus respectées,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retirée en France**, à compter du 5 avril 2021, dans les conditions précisées dans la présente décision.

Informations générales sur le produit

Noms du produit	TAIREL F LIQUIDE AMALFI GALBEN F LIQUIDE
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	CHEMINOVA Agro France SAS 11 Bis Quai Perrache, 69002 LYON, FRANCE
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Contenant	60 g/L - bénalaxyli 385 g/L - folpel
Numéro d'intrant	8700102
Numéro d'AMM	8700102
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

Conditions générales de retrait

Date de retrait	05/04/2021
Date limite pour la vente et la distribution	05/07/2021
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	05/10/2021

La demande en cours d'instruction enregistrée sous le numéro suivant : 2017-2229 devient sans objet.

A Maisons-Alfort, le

11 DEC. 2020

Caroline SEMAILLE
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)